

PREMIERE INSCRIPTION DANS L'UFR

- **Dossier d'inscription** (si non inscrit via le web)
- **Diplôme et relevé de notes du baccalauréat** (Originaux + photocopies) et pour les étudiants déjà inscrits dans l'enseignement supérieur : **diplômes et relevés de notes des années antérieures** (originaux et photocopies)
- **N° INE (ou BEA) de l'étudiant** (figure sur le relevé de note du bac).
- **Original et photocopie de la carte nationale d'identité (ou passeport ou titre de séjour).**
- **Photocopie de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale** (celle des parents pour les moins de 20 ans).
- 1 **photo d'identité** récente (nom, prénom et diplôme d'inscription renseignés au dos).
- **Si mineur** : autorisation d'inscription signée du responsable légal.
- **Original et photocopie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD)** pour ceux qui l'ont faite, ou **attestation de recensement** pour ceux qui n'ont été que recensés.
- Formulaire de cession de **droit à l'image**

CAS PARTICULIER
(pièces complémentaires)

- **Etudiant Boursier** : notification d'attribution de bourse ou avis conditionnel (original et photocopie).
- **Etudiant salarié** (150 h/trimestre ou 600h/an du 01 sept. au 31 août) : photocopie du contrat de travail couvrant l'année universitaire.
- **Etudiant étranger**: originaux de tous les diplômes + traductions + photocopies, passeport avec le visa étudiant, lettre d'autorisation d'inscription, acte de naissance (traduction certifiée).
- **Etudiant admis sur dossier** : lettre d'autorisation d'inscription.
- **Transfert de dossier** : Les étudiants venant d'une autre université qu'Aix-Marseille Université doivent demander un dossier de transfert à leur université d'origine.

REINSCRIPTION DANS L'UFR

- **Relevé de notes de l'année précédente ou attestation de réussite**
- **Photocopie de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale** (celle des parents si non affilié sécurité sociale étudiante l'an passé) ou **carte de sécurité sociale européenne** (étudiant UE)
- **Dossier d'inscription complété** (si non inscrit via le web)
- **Photo d'identité récente** (pour les nouveaux entrants)
- **Imprimé de demande de dérogation pour IA supplémentaire pour les étudiants concernés**
- Formulaire de cession de **droit à l'image**

CAS PARTICULIER (pièces complémentaires)

- **Etudiant Boursier** : notification d'attribution de bourse ou avis conditionnel (original et photocopie).
- **Etudiant salarié** : (150 h/trimestre ou 600h/an du 01 sept. au 31 août) : photocopie du contrat de travail couvrant l'année universitaire.
- **Etudiant étranger** : Passeport et lettre d'autorisation d'inscription (filiales sélectives).
- **Etudiant admis sur dossier** : Lettre ou courriel d'autorisation d'inscription (filiales à accès sélectif, dérogations).

TITRE DE PAIEMENT
(Inscription en présentiel)

Aucun paiement en espèces n'est accepté.

Modes de paiement acceptés :

- Chèque bancaire ou postal
- Carte bancaire
- Mandat Cash (La Poste)

Ne pas compléter le chèque, le montant des droits d'inscription sera calculé sur place.

Le titre de paiement sera établi à l'ordre de :

L'agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille.

Responsabilité civile

Une attestation d'assurance en responsabilité civile **scolaire et extrascolaire** couvrant la totalité de l'année universitaire vous sera demandée.

¹Inscription en Master Sciences de l'Environnement Terrestre et Master Océanographie.